



RECU EN PREFECTURE

Le 09 février 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210128-D00632110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 janvier 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 janvier 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT.

Étaient présents en visio-conférence : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire : M. Yannick POUJET.

Étaient absents : Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 1 incluse).

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie ETEVENARD, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 2), M. Pierre-Charles HENRY à M. Guillaume BAILLY, M. Damien HUGUET à M. Benoît CYPRIANI, M. Aurélien LAROPPE à Mme Claudine CAULET, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Christine WERTHE à M. Maxime PIGNARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 5. Constitution du Groupe d'experts pour l'environnement et le climat (GEEC) et saisine sur le projet d'éco-quartier des Vaïtes - Création d'un groupe de travail

Délibération n° 2021/006321

Constitution du Groupe d'experts pour l'environnement et le climat (GEEC) et saisine sur le projet d'éco-quartier des Vaïtes

Création d'un groupe de travail

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	12/01/2021	Favorable (1 contre)

Résumé :

La Ville de Besançon installe un groupe de travail indépendant chargé, à la demande de l'exécutif, d'étudier certains projets d'aménagement de la collectivité au regard de leurs impacts sur l'environnement et le climat. Cette instance, constituée de scientifiques de divers domaines, a pour mission d'examiner les projets de manière objective, d'en évaluer les impacts écologiques et sociaux, et de rédiger un avis afin d'éclairer les choix politiques de la collectivité.

Le présent rapport propose la constitution de ce Groupe d'Experts pour l'Environnement et le Climat (GEEC) sur la base de la création d'un groupe de travail dont la composition, ainsi que les modalités d'organisation, de fonctionnement et d'indemnisation sont fixées ci-après.

1. Création du « Groupe d'experts pour l'environnement et le climat »

La Ville de Besançon souhaite mettre en place un groupe de travail indépendant inspiré du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). Décliné au niveau local, ce Groupe d'experts pour l'environnement et le climat (GEEC) est chargé d'étudier, à la demande de l'exécutif, certains projets d'aménagement de la collectivité au regard de leurs impacts sur l'environnement et le climat.

A cet effet, le présent rapport propose la création d'un groupe de travail composé d'experts scientifiques issus de diverses disciplines et de différents laboratoires de recherche, et nommés à titre individuel pour leurs compétences et leur expertise.

Objectif du GEEC :

Dans le cadre de la réalisation d'un projet d'aménagement concernant la collectivité, l'assemblée peut saisir le groupement ainsi constitué, afin d'obtenir une évaluation objective du projet et de ses impacts sur le territoire bisontin. Le GEEC pourra être saisi au cas par cas par le Conseil Municipal sur tout dossier nécessitant une expertise scientifique.

Ainsi, en s'appuyant sur une évaluation indépendante et détaillée de l'état des connaissances scientifiques et techniques, le GEEC est amené à fournir une expertise approfondie du projet pour lequel il est saisi, et une évaluation de ses impacts au regard des enjeux touchant notamment à l'environnement, à la biodiversité et au changement climatique. D'autres impacts pourront être mis en perspective dans cet avis, en fonction du type de projet étudié.

A l'issue de ses travaux, le GEEC formule un avis qui est rendu public sous la forme d'un rapport dressant les constats effectués par le groupe d'experts, et une série de recommandations argumentées quant à l'avenir du projet.

Cet avis servira d'élément de réflexion et d'éclairage comme outil d'aide à la décision pour la suite du projet. Le contenu de cet avis n'a pas de valeur prescriptive. Le Conseil Municipal reste décisionnaire mais s'engage à prendre en compte les recommandations du GEEC dans la décision finale.

2. Modalités d'organisation et de fonctionnement du GEEC

Composition du GEEC

Douze membres, dont la liste est annexée au rapport proposant la saisine du GEEC, forment en collégialité le groupe d'experts. Ces membres sont nommés par arrêté de la Maire de Besançon.

Indépendance du GEEC

Le GEEC est constitué par délibération du Conseil Municipal. Toutefois, son fonctionnement est indépendant de la Ville de Besançon et de toute partie prenante aux sujets étudiés. Ses membres veilleront à éviter tout conflit d'intérêt.

Tout au long de son travail d'expertise, le GEEC travaille de manière indépendante de la collectivité. Les élus de la Ville de Besançon ne pourront en être membres ni intervenir dans ses travaux.

La saisine est formalisée par une lettre de mission transmise aux membres du GEEC, et annexée à la délibération du Conseil Municipal. Lors de chaque saisine, l'exécutif, en concertation avec le GEEC, détermine une date de rendu des travaux.

Fonctionnement du GEEC

Le fonctionnement du GEEC est établi librement par ses membres. Le GEEC aura la possibilité d'auditionner toute personne qu'il estimera nécessaire.

Le GEEC s'engage à respecter les délais fixés dans la saisine pour le rendu de ses travaux.

La Ville de Besançon s'engage à fournir, de manière exhaustive aux membres du GEEC, l'ensemble des documents en sa possession nécessaires au rendu de leurs expertises.

A l'issue de ses travaux, le GEEC formule un avis qui est rendu public sous la forme d'un rapport dressant les constats effectués par le groupe d'experts, et une série de recommandations argumentées quant à l'avenir du projet. Ce rapport comprendra en annexe la liste des publications qui auront servi à étayer ses travaux.

Ce rapport est remis à la Maire et transmis aux élus du Conseil Municipal ; il est également publié sur le site internet de la Ville de Besançon.

3. Modalités d'indemnisation et mise à disposition de moyens matériels

Considérant que ces experts devront mobiliser du temps pour produire ces travaux, notamment des temps de réunion, il est proposé de les indemniser pour chaque saisine à hauteur de 250 € à raison de 3 réunions par an, et d'assurer également un remboursement des frais de déplacement et de repas dans le cadre de réunions en présentiel, sur la base des justificatifs fournis dans les conditions prévues par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Ainsi, chaque expert sera recruté par contrat de manière ponctuelle pour un acte déterminé et un volume d'heures correspondant à des temps effectifs de réunion, sous réserve de leur possibilité de cumul d'emploi.

Par ailleurs, la Ville s'engage à mettre à disposition du GEEC certains moyens matériels, notamment l'accès à des salles de réunion et à un serveur informatique dédié, et des possibilités de secrétariat (reprographie...).

4. Saisine du GEEC sur le projet d'éco-quartier des Vaïtes

Le Conseil Municipal souhaite missionner le GEEC afin qu'il livre un avis sur le projet d'éco-quartier des Vaïtes. A ce titre, il est proposé de saisir officiellement le groupe afin qu'il réalise une expertise sur ce projet d'aménagement. La lettre de saisine du GEEC est jointe en annexe à ce rapport.

Les travaux porteront sur le périmètre de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dédiée au projet de l'éco-quartier des Vaïtes.

Ils devront, par une évaluation détaillée de l'état des connaissances scientifiques et techniques, permettre de dresser un constat du projet tel qu'il a été proposé dans le mandat précédent ; étudier les effets de ce projet sur le territoire bisontin au regard des enjeux touchant à l'environnement, à la biodiversité et au changement climatique ; prendre en compte les conséquences sociales du maintien ou de l'abandon de ce projet, notamment au regard du besoin de logements sur la ville, sur le territoire, au regard des problématiques de mobilités, d'étalement urbain, de mixité sociale ou encore d'équipements publics.

A l'issue de ces travaux, le GEEC formulera un avis, qui sera rendu public sous la forme d'un rapport dressant les constats effectués par le groupe d'experts, et une série de recommandations argumentées quant à l'avenir du projet.

Ce rapport comprendra en annexe la liste des publications qui auront servi à étayer ses travaux.

La date de rendu de ce rapport est fixée au 11 mars 2021.

A la majorité des suffrages exprimés (15 contre - 8 abstentions), le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la constitution du « Groupe d'Experts pour l'environnement et le climat » (GEEC) saisi sur le projet d'aménagement de l'éco-quartier des Vaïtes ;**
- **autorise l'indemnisation de chaque expert constituant ce groupement à hauteur de 250 € pour cette saisine.**

Mme VIGNOT, MM. BODIN (3) et LAROPPE, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à la majorité

Pour : 27

Contre : 15

Abstentions : 8

Ne prennent pas part au vote : 5

La Maire

MEMBRES DU GROUPE D'EXPERTS
POUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE CLIMAT

Objet : Lettre de saisine du Groupe d'experts pour l'environnement et le climat sur le projet d'aménagement de l'éco-quartier des Vaïtes

Mesdames, Messieurs,
Membres du groupe d'experts pour l'environnement et le climat,

Dans le cadre de la mise en place du Groupe d'experts pour l'environnement et le climat (GEEC) visant à accompagner les élus de la Ville de Besançon dans leurs prises de décisions, et par la présente, je saisis officiellement au nom du Conseil Municipal le GEEC pour la réalisation d'une expertise sur le projet d'aménagement de l'éco-quartier des Vaïtes.

Les travaux porteront sur le périmètre de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dédiée au projet de l'éco-quartier des Vaïtes.

Ils devront, par une évaluation détaillée de l'état des connaissances scientifiques et techniques, permettre de dresser un constat du projet tel qu'il a été proposé dans le mandat précédent ; étudier les effets de ce projet sur le territoire bisontin au regard des enjeux touchant à l'environnement, à la biodiversité et au changement climatique ; prendre en compte les conséquences sociales du maintien ou de l'abandon de ce projet, notamment au regard du besoin de logements sur la ville, sur le territoire, au regard des problématiques de mobilités, d'étalement urbain, de mixité sociale ou encore d'équipements publics.

A l'issue de ces travaux, vous formulerez un avis, qui sera rendu public sous la forme d'un rapport dressant les constats effectués par le groupe d'experts, et une série de recommandations argumentées quant à l'avenir du projet.

Ce rapport comprendra en annexe la liste des publications qui auront servi à étayer ses travaux. La date de rendu de ce rapport est fixée au 11 mars 2021.

Je vous réaffirme également toute l'importance de cette première saisine sur ce projet confié au GEEC, ainsi que le principe d'indépendance dans le cadre duquel nous entendons que votre groupe puisse mener à bien ses travaux.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération.

La Maire,

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole

Annexe 1 - Liste des membres du GEEC

- **Bichet Vincent** - Maître de conférences en géologie-hydrogéologie à Besançon,
- **Blond Nadège** - Chargée de recherche en sciences atmosphériques à Strasbourg,
- **Dehondt François** - Naturaliste Professionnel spécialisé dans les disciplines botanique, entomologie, batrachologie, herpétologie, ornithologie, mammalogie (chiroptères),
- **Fougeron Agnès** - Conservateur du Patrimoine scientifique, technique et naturel – spécialiste de biodiversité urbaine, nature en ville et participation des habitants, patrimoine naturel à Dijon,
- **Hilal Mohamed** – Chercheur en géographie, spécialisé dans les dynamiques territoriales des populations et des activités à Dijon,
- **Juen Philippe** - Maître de conférences HDR en droit de l'urbanisme à Dijon,
- **Magny Michel** - Directeur de recherche émérite en paléoclimatologie, interactions hommes/milieus à Besançon,
- **Mauny Frédéric** - Professeur des universités/Praticien hospitalier, médecin de santé public, spécialiste en épidémiologie, santé-environnement, expologie à Besançon
- **Menoz Sophie** - Maître de conférences en sociologie de l'environnement et des risques, habitat, mobilités, milieux urbains, périurbains et ruraux à Besançon,
- **Quiquerez Amélie** - Maître de conférences en géomorphologie, anthropisation du territoire, géoarchéologie à Dijon,
- **Richard Hervé** - Directeur de recherche émérite en paléoécologie à Besançon,
- **Stoessel Josiane** - Professeure de sociologie - spécialisée sur les questions développement durable et lien social, sociologie des communs, transaction sociale à Mulhouse.